

COMMUNE DE SAINT-ETIENNE-DES-ARCS

COURTIS

PA 1793/2024

Jean-Louis Tuillon

Monsieur le Maire

32 allée des acacias

de Bourg Saint Maurice

38120 Saint Egrève

Traitement

Pour information

3 JUIL. 2024

S. J. P. B. A.

e. cheklat - N° le Nouve

DGS

Bonjour Monsieur le Maire,

Objet : Plan Local d'Urbanisme. Parcelle I 3289

Bonjour Monsieur le Maire,

Ayant travaillé aux Arcs, j'avais acquis une résidence et un terrain à la Millerette où j'ai habité plus de dix ans. J'ai dû déménager pour raisons professionnelles et (à mon grand regret) vendre la maison pour m'installer ailleurs.

Le terrain, (parcelle I 3289) est en continuité du bâti existant, desservi ; il est tellement partie prenante du village existant qu'il reçoit un lampadaire de l'éclairage public (plus télécom) ainsi que la borne incendie du bas du village.

Cette parcelle était classée constructible quand j'ai quitté la Tarentaise, j'ai travaillé à l'étranger et à mon retour en 2015, j'ai appris que ce terrain avait été reclassé en « agricole » sans que j'en sois informé. Ce terrain n'est pas particulièrement utilisé pour l'agriculture et sa modeste superficie n'en fait pas une ressource indispensable à l'agriculture de montagne.

Il n'y a pas de risque naturel (avalanche, torrent) qui menacerait ce terrain.

La proximité de la gare du funiculaire permet aux habitants de ce village d'utiliser ce transport collectif limitant les impacts négatifs sur l'environnement.

Et un argument supplémentaire important, est que l'acquéreur potentiel est un jeune homme ayant grandi à la Millerette qui voudrait y bâtir sa résidence principale.

Pour toutes ces bonnes raisons, je demande qu'avec la révision du PLU, cette parcelle soit reclassée en constructible.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire mes salutations respectueuses.

Jean-Louis Tuillon

à Saint Egrève

le 01 juillet 2024

